



Ordre du jour

Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DU JURY CRIMINEL POUR 2027 - TIRAGE AU SORT
2. VIE POLITIQUE - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026
3. VIE POLITIQUE - ÉLECTIONS SÉNATORIALES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS
4. VIE POLITIQUE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUYÈRES
5. VIE POLITIQUE - MOTION DE SOUTIEN CONTRE L'ARRÊT DES FÉCONDATIONS IN VITRO (FIV) AU CENTRE DE LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (PMA)
6. VIE POLITIQUE - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
7. VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES
8. DOMAINE PRIVÉ - ACQUISITION DE LA PARCELLE B216 AU FAING LE PRÊTRE À BRUYÈRES
9. VIE ASSOCIATIVE - CONTRAT DE DON DES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION AMICALE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE - SECTION DE BRUYÈRES
10. FINANCES - PRÊT D'UNE ŒUVRE CLASSÉE (PASTEL) / RESTAURATION PRÉALABLE / CONVENTION DE FINANCEMENT
11. FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET EAU 2026
12. FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET COMMUNE 2026
13. FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU 2026
14. FINANCES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE VD CONSEILS & MÉDIAS ET LA COMMUNE POUR L'ÉDITION DE L'AGENDA 2027
15. FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 - BUDGET COMMUNE (SUITE DISSOLUTION BUDGET FORÊT)
16. PERSONNEL - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU MUSÉE
17. PERSONNEL - CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR DEUX AGENTS SAISONNIERS EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)
18. PERSONNEL - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE
19. PERSONNEL - AUTORISATION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE À SIGNER LA CONVENTION CADRE UNIQUE DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES
20. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - CONVENTION D'AUTORISATION D'USAGE DU NOM DE LA COMMUNE
21. MARCHÉ PUBLIC - ADHÉSION AU DISPOSITIF UGAP – CONVENTION ÉLECTRICITÉ 2028 (Annexe)
22. QUESTIONS DIVERSES

Affaires qui seront soumises à délibération :

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DU JURY CRIMINEL POUR 2027 - TIRAGE AU SORT

Conformément aux dispositions du code de procédure pénale et aux instructions préfectorales, le Conseil municipal est appelé à procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de figurer sur la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2027. Ce tirage est réalisé à partir de la liste électorale de la commune.

VIE POLITIQUE - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026 (Annexe)

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2026, préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux, doit être soumis à l'approbation des élus présents.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation de ce procès-verbal.

VIE POLITIQUE - ÉLECTIONS SÉNATORIALES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS (Annexes)

En application du décret n°2026-301 du 21 avril 2026 et des instructions ministérielles relatives au renouvellement sénatorial du 27 septembre 2026, les conseils municipaux sont convoqués le 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants appelés à participer au collège électoral chargé d'élire les sénateurs. Le Conseil municipal devra procéder à cette désignation selon les règles de scrutin applicables à la commune, dans le respect du cadre fixé par le code électoral.

Le nombre de délégués à élire est fixé pour la commune de Bruyères de la manière suivante :

- 7 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants

Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à 2 tours.

Monsieur le Maire précise que l'élection des délégués titulaires et suppléants se déroulent séparément.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à élire ses délégués et suppléants.

VIE POLITIQUE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUYÈRES (Annexe)

Depuis la loi NOTRe, les communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation. Un projet de règlement intérieur du Conseil municipal a été étudié par la commission Administration Générale et transmis avec la note d'information. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce règlement.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc les membres à se prononcer sur ce règlement intérieur.

VIE POLITIQUE - MOTION DE SOUTIEN CONTRE L'ARRÊT DES FÉCONDATIONS IN VITRO (FIV) AU CENTRE DE LA PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (PMA)

Le Conseil municipal est invité à adopter une motion exprimant son opposition à l'arrêt annoncé des activités de fécondation in vitro à Épinal à compter de juin 2026. Cette fermeture entraînerait un report des prises en charge vers Nancy, avec un allongement notable des délais, des déplacements supplémentaires, des coûts accrus et une charge organisationnelle et psychologique plus importante pour les couples et femmes concernés. Cette motion vise à réaffirmer l'attachement de la commune à une offre de soins de proximité et à demander aux autorités compétentes de reconsidérer cette décision.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette motion de soutien.

VIE POLITIQUE - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (Annexes)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Pour permettre la nomination des commissaires par l'administration fiscale, le Conseil municipal doit dresser une liste de propositions. Au regard de la population communale, il convient d'établir une liste de 32 noms afin de permettre la désignation de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à dresser cette liste de propositions.

VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

La commune de Bruyères étant membre du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein des instances du Parc.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à procéder à ces désignations.

DOMAINE PRIVÉ - ACQUISITION DE LA PARCELLE B216 AU FAING LE PRÊTRE À BRUYÈRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°0216, située lieudit « Faing le Prêtre », d'une superficie de 5 130 m², appartenant à l'indivision Laurent. Ce terrain boisé, proposé au prix de 770,00 € hors frais, jouxte la forêt communale.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur cette acquisition.

VIE ASSOCIATIVE - CONTRAT DE DON DES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION AMICALE DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE - SECTION DE BRUYÈRES (Annexe)

L'association Amicale des membres de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du Mérite – section de Bruyères souhaite faire don à la Ville de Bruyères de l'ensemble de ses archives couvrant la période 1979 à 2024. Ces documents présentent un intérêt historique, patrimonial et mémoriel pour la commune. Ce don permettra d'assurer la conservation, le classement et la communication de ces archives dans le respect de la réglementation applicable.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de ce don.

FINANCES - PRÊT D'UNE ŒUVRE CLASSÉE (PASTEL) / RESTAURATION PRÉALABLE / CONVENTION DE FINANCEMENT (Annexe)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Bruyères a été sollicitée par les Musées de Strasbourg pour le prêt d'un pastel classé au titre des Monuments historiques, représentant le portrait de l'abbé Jean-François Georgel, conservé au musée Henri Mathieu. Cette œuvre serait présentée dans le cadre de l'exposition « Le cardinal de Rohan et l'affaire du collier » à Strasbourg puis à Paris. Un diagnostic a mis en évidence la nécessité d'une restauration préalable. Le coût total de l'opération s'élève à 2 251,00 € HT, soit 2 701,20 € TTC, avec une participation de la DRAC à hauteur de 1 125,50 €, un reste à charge de 1 339,10 € TTC pour Strasbourg et de 236,60 € TTC pour la commune.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette restauration, cette convention de financement et ce prêt.

FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET EAU 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Trésorerie demande l'admission en non-valeur ou en créances éteintes, sur le budget de l'eau exercice 2026, des montants suivants : 31,37 € et 26,69 € correspondant à des liquidations judiciaires, ainsi que 4 752,22 € correspondant à des poursuites sans effet, soit un montant total de 4 810,28 €.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette admission en non-valeur et en créances éteintes.

FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - BUDGET COMMUNE 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Trésorerie demande l'admission en non-valeur, sur le budget commune exercice 2026, d'un montant de 240,00 € correspondant à des poursuites sans effet.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette admission en non-valeur.

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'une anomalie a été constatée lors de l'intégration informatisée du budget de l'eau aux chapitres 40 « Opérations d'ordre section à section » et 41 « Opérations d'ordre patrimoniales ».

Il convient d'effectuer les virements de crédits nécessaires, soit une diminution de 15 200,00 € au chapitre 40, compte 2188, et une augmentation du même montant au chapitre 41, compte 2188.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire invite donc les membres à se prononcer sur cette décision modificative.

FINANCES - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE VD CONSEILS & MÉDIAS ET LA COMMUNE POUR L'ÉDITION DE L'AGENDA 2027 (Annexe)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite confier à la société VD Conseils & Médias la prospection et le financement publicitaire, la mise en page, la conception, la composition, l'impression, la reliure et la livraison de l'agenda 2027 de la Ville. Il convient d'établir une convention de partenariat qui en précise les modalités.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention.

FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 - BUDGET COMMUNE (SUITE DISSOLUTION BUDGET FORÊT)

Le budget forêt étant dissous au 31 décembre 2025, il convient de réintégrer ses résultats à ceux de la commune. Après adoption du Compte financier unique 2025 du nouveau budget « commune », celui-ci fait ressortir un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 316 986,69 € et un solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de 936 590,37 €. Compte tenu des restes à réaliser, il est proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

- 001 - dépenses d'investissement, solde d'exécution reporté : 327 867,19 € ;
- 1068 - recettes d'investissement, excédents de fonctionnement capitalisés : 316 986,69 € ;
- 002 - recettes de fonctionnement, résultat reporté : 619 603,68 €.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat 2025 du budget « commune ».

PERSONNEL - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU MUSÉE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que chaque année, un(e) saisonnier(ère) est recruté(e) assurer l'accueil des visiteurs pendant la période estivale au Musée Henri Mathieu du 03 juillet 2026 au 20 septembre 2026 inclus.

Il est proposé de créer un emploi saisonnier au musée afin de répondre aux besoins temporaires du service pendant la période concernée.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de cet emploi saisonnier.

PERSONNEL - CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR DEUX AGENTS SAISONNIERS EN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer l'encadrement des enfants en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il est nécessaire de recruter deux saisonnier(ère)s à temps complet du 06 au 24 juillet 2026 inclus.

Il est proposé au Conseil municipal de créer deux emplois saisonniers à l'accueil de loisirs sans hébergement afin de répondre aux besoins temporaires du service pendant la période d'activité renforcée.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de deux agents saisonniers.

PERSONNEL - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un saisonnier à temps complet du 15 juin 2026 au 14 septembre 2026 afin d'assurer la tonte des espaces publics ainsi que l'entretien des plantations par nos agents du service technique et de minimiser les prestations extérieures.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi saisonnier au service technique afin de répondre aux besoins temporaires de renfort des équipes sur la période définie.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de cet emploi saisonnier.

PERSONNEL - AUTORISATION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE À SIGNER LA CONVENTION CADRE UNIQUE DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Le Centre de gestion des Vosges a mis en place une convention cadre unique d'accès à ses missions facultatives, entrée en vigueur le 27 mars 2026 et valable jusqu'au 31 décembre 2032. Cette convention vise à simplifier l'accès des collectivités aux différents accompagnements proposés, sans engagement financier autre que celui résultant des prestations effectivement sollicitées.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à autoriser l'autorité territoriale à signer cette convention cadre.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - CONVENTION D'AUTORISATION D'USAGE DU NOM DE LA COMMUNE (Annexe)

La société Expression Savon SARL, implantée à Champ-le-Duc, sollicite l'autorisation d'utiliser le nom de la commune pour la commercialisation d'un produit dénommé « Savon de Bruyères ». Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention d'autorisation d'usage non exclusive, strictement encadrée, afin de permettre cet usage dès lors qu'il valorise le territoire sans créer de confusion avec une action, un service ou un label officiel de la commune et sans porter atteinte à son image ou à ses intérêts.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention.

MARCHE PUBLIC - ADHÉSION AU DISPOSITIF UGAP – CONVENTION ÉLECTRICITÉ 2028 (Annexe)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), en tant que centrale d'achat, propose un dispositif d'achat groupé d'électricité dénommé « Électricité ELEC 2028 », permettant d'assurer la fourniture, l'acheminement d'électricité ainsi que les services associés dans le cadre d'une procédure mutualisée.

Ce dispositif permet aux collectivités d'optimiser les conditions économiques d'achat d'énergie tout en sécurisant juridiquement leurs procédures de mise en concurrence. L'adhésion audit dispositif implique un engagement ferme de la collectivité sur la durée du marché, laquelle est susceptible de courir jusqu'au 31 décembre 2030.

La convention correspondante, annexée à la présente note, précise les modalités d'exécution du marché ainsi que les obligations respectives des parties.

La commission Administration Générale qui s'est réunie le 26 mai 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce dispositif.